

Code de conduite du groupe Migros



MIGROS

Chères collaboratrices, chers collaborateurs,

La réputation d'une entreprise est le reflet direct de la conduite de ses collaborateurs. La manière dont nous agissons les uns envers les autres, les valeurs auxquelles nous croyons fermement et le respect de la légalité sont en effet des éléments influençant l'image dont jouit Migros au sein du public.

Dans le présent code de conduite sont énoncées les onze règles fondamentales de comportement valables pour nous en tant que collaborateurs d'une entreprise du groupe Migros. Celles-ci peuvent se résumer en une phrase: nous ne recherchons pas le profit à tout prix, mais voulons atteindre nos buts en menant une action responsable et respectueuse de la loi.

La plupart des sujets abordés vous paraîtront aller de soi dans la mesure où ils relèvent du bon sens. Nous les rappelons néanmoins parce qu'il nous tient à cœur de renforcer sans relâche notre culture d'entreprise fondée sur la responsabilité à l'égard de la société, la crédibilité et la conformité au droit. Nous sommes enjointes d'appliquer ces principes jour après jour et en toute situation. En ayant pleinement à l'esprit nos valeurs communes, nous nourrissons une vision claire de nos attentes les uns vis-à-vis des autres, des comportements à encourager et des attitudes considérées comme intolérables au sein du groupe Migros, quelles que soient les circonstances.

Les supérieurs hiérarchiques ont un rôle primordial à jouer dans la mesure où ils sont appelés à incarner eux-mêmes les valeurs et principes de ce code de conduite et à veiller à leur respect.

Si, dans votre activité, vous êtes confrontés à des décisions difficiles, ces onze règles doivent vous indiquer la ligne à suivre. Mais il peut arriver que vous ne trouviez pas dans ce code de conduite de réponse toute faite à des questions spécifiques. En pareil cas, n'hésitez pas à prendre conseil auprès de vos supérieurs hiérarchiques ou des services mentionnés dans le présent code de conduite.

Au sein de l'opinion, Migros est désignée encore et toujours comme l'entreprise la plus digne de confiance de Suisse. Pourquoi? Parce que nous, ses collaborateurs, incarnons dans la réalité quotidienne nos valeurs communes. Dès lors, il est crucial d'avoir constamment à l'esprit les principes fondamentaux régissant notre conduite, car c'est ainsi que nous assurons ensemble le succès durable du groupe Migros.



Andrea Broggini
Président de l'Administration
Fédération des coopératives Migros



Herbert Bolliger
Président de la Direction générale
Fédération des coopératives Migros

Migros se considère au service de l'homme et, dans son action, fait montre de conscience de ses responsabilités vis-à-vis de ses coopérateurs, clients, collaborateurs, fournisseurs et partenaires sociaux, ainsi qu'à l'égard des autorités et de la collectivité.

L'action de Migros s'appuie sur les convictions de Gottlieb Duttweiler, lequel a prouvé que le succès commercial est conciliable avec une attitude responsable à l'égard des coopérateurs, de la société et de l'environnement, voire que ces éléments sont indissociablement liés.

Depuis ce jour de 1925 où les cinq premiers camions-magasins ont quitté le dépôt de Migros à la Limmatplatz à Zurich, l'entreprise a connu un essor constant. Elle s'est lancée dans de nouveaux domaines d'activité, créant ou intégrant de nombreuses sociétés. En revanche, ses valeurs fondamentales, à savoir celles que professait notre fondateur, sont demeurées immuables.

Aujourd'hui comme hier, il est primordial d'assurer notre crédibilité par le sens des responsabilités dont nous faisons preuve dans tout ce que nous entreprenons et par notre respect sans faille de la loi.

C'est sur la base de cette conviction que le présent code de conduite énonce les onze règles de comportement les plus importantes auxquelles nous nous conformons jour après jour en tant que collaborateurs du groupe Migros. Ce code doit servir de repère et de directive concrète pour notre action.



Dans toutes nos actions, nous nous montrons conscients de nos responsabilités, loyaux et dignes de confiance.

En tant que collaborateurs du groupe Migros, nous sommes conscients de nos responsabilités vis-à-vis de notre environnement immédiat et de la société. Dans nos actions, nous faisons preuve d'esprit d'anticipation et assumons la responsabilité de nos choix.

Nous sommes loyaux. Ce que nous disons, nous le pensons. Et nous sommes dignes de confiance parce que nous tenons parole. Nous vérifions constamment l'accomplissement effectif de nos déclarations publiques et le faisons également contrôler par des tiers.

Nous sommes conscients que, dans notre vie privée aussi, un lien peut être établi entre nous-mêmes et l'entreprise, respectivement le groupe Migros. Nous en tenons compte dans nos propos et nos actes.

Nous respectons les lois et les directives internes.

La législation des pays où nous exerçons des activités constitue à la fois la base sur laquelle repose notre action et le cadre dans lequel celle-ci s'inscrit. En outre, nous respectons nos directives internes ainsi que les standards que nous nous sommes engagés librement à appliquer. Nous avons pleine connaissance des règles auxquelles nous sommes soumis et nous nous y conformons systématiquement.



**Nous ne pratiquons pas la corruption,
ni ne nous laissons corrompre.**

Dans la gestion de nos affaires, nous sommes loyaux et fournissons des prestations de qualité. C'est pourquoi nous refusons la corruption.

En particulier, nous n'accordons aucun avantage indu, que ce soit à nos partenaires commerciaux pour nous assurer un contrat ou à des autorités afin qu'elles accomplissent ou s'abstiennent d'accomplir une mesure officielle, ou tout simplement pour entretenir des relations. Réciproquement, nous n'acceptons pas de tels avantages indus. De même, nous ne nous servons pas de tiers pour commettre des actes relevant de la corruption.

Tout au plus, nous sommes autorisés à accepter à titre exceptionnel des petits cadeaux de courtoisie ou des invitations de courtoisie s'inscrivant dans les usages commerciaux. En la matière, nous nous conformons toujours à nos directives internes.



Nous défendons une concurrence libre et loyale.

En tant que groupe axé sur le résultat et la prestation, nous plaillons en faveur de l'économie de marché et d'une concurrence juste basée sur la performance. Le respect du droit de la concurrence relève de l'évidence pour nous.

Nous arrêtons nos décisions commerciales sur des bases objectives et en nous abstenant de toute discrimination. Nous rejetons résolument les accords visant à limiter la concurrence, qu'ils portent sur des prix, des quantités, des marchés, des zones géographiques ou des clients. En la matière, nous nous en tenons systématiquement à nos directives internes.

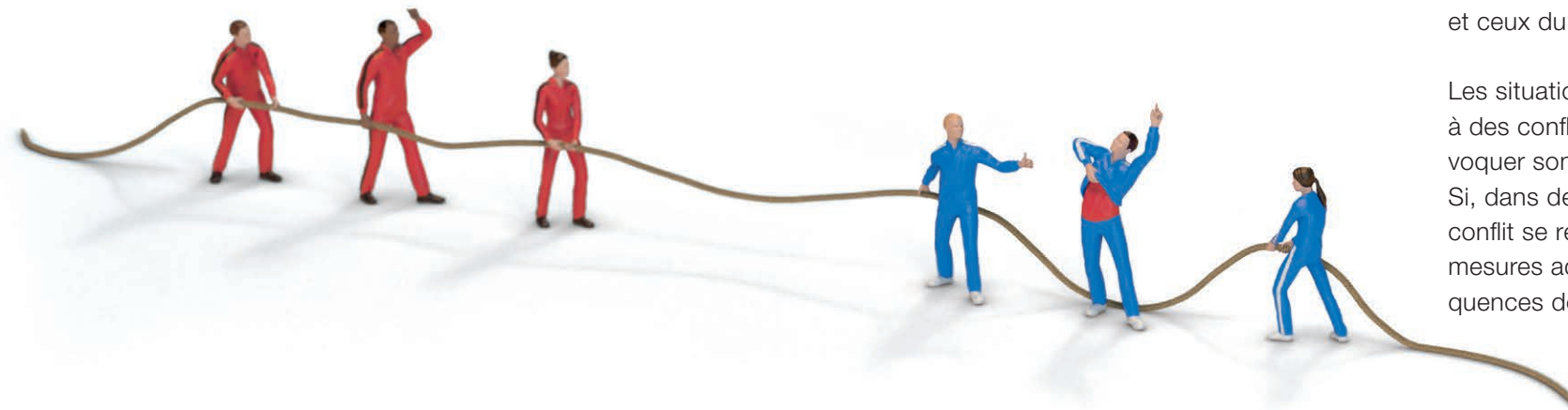


Nous évitons les conflits d'intérêt ou les mettons au jour sans retard.

Notre travail répond à des exigences d'objectivité et n'est pas guidé par des intérêts personnels. Nous nous efforçons dès lors en permanence d'éviter les conflits entre nos intérêts personnels et ceux du groupe Migros.

Les situations donnant effectivement naissance à des conflits d'intérêt ou susceptibles d'en provoquer sont abordées ouvertement à l'interne. Si, dans des circonstances données, un tel conflit se révèle inéluctable, nous prenons les mesures adéquates pour prévenir toutes conséquences dommageables pour le groupe Migros.

En particulier, nous abordons ouvertement à l'interne les intérêts personnels ou financiers par rapport à des fournisseurs, des concurrents ou d'autres tiers qui seraient susceptibles d'influencer l'objectivité de notre travail. Et nous prenons constamment garde à ce que les mandats que nous gérons à l'extérieur du groupe Migros soient conformes à nos directives internes et n'entrent pas en conflit avec les intérêts du groupe Migros.



Nous traitons avec tout le sérieux voulu les informations confidentielles.

Dans notre travail, nous avons accès à des informations, notamment à des secrets d'affaires. Dans l'utilisation des informations obtenues dans le cadre de notre activité commerciale, nous faisons preuve d'un sérieux sans faille. Nous respectons les limites autorisées et ne sortons pas du cadre des affaires.

En particulier, nous ne donnons aucun accès à des informations confidentielles ou des secrets d'affaires à des personnes non autorisées, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de l'entreprise. De plus, nous nous abstenons de tout usage abusif de telles informations, que ce soit pour notre profit personnel ou pour assurer des avantages indus à des tiers.

Nous gérons les données personnelles de nos clientes et clients, de nos collaboratrices et collaborateurs ainsi que de nos partenaires commerciaux avec un soin tout particulier. Nous prenons les mesures nécessaires pour les protéger dans le respect strict de la législation sur la protection des données.



Nous gérons avec diligence les actifs du groupe Migros.

Les actifs de notre entreprise constituent la base sur laquelle repose notre activité commerciale. Aussi, nous les gérons précautionneusement et en faisant preuve de sens des responsabilités. Nous les protégeons contre les risques de perte ou de dommages et ne les utilisons que pour des buts légitimes du groupe Migros. Nous ne tolérons aucune atteinte portée à des actifs relevant de l'escroquerie ou autre acte illicite.



Il nous appartient également de sécuriser comme il se doit les actifs immatériels du groupe Migros et de les protéger contre des risques de déchéance. Comptent au nombre de ces actifs nos marques, nos brevets mais aussi notre savoir-faire («know-how»). Parallèlement, nous respectons les droits de propriété intellectuelle des tiers.

Nous tenons notre comptabilité avec le professionnalisme requis et conformément aux normes reconnues en matière d'établissement des comptes. Nous répondons de ce que toutes les transactions de l'entreprise soient dûment consignées dans ses livres comptables, cela de manière complète, transparente et en temps opportun.



**Au sein du groupe Migros,
notre comportement mutuel est
empreint d'estime et de respect.**

En tant que collaborateurs, nous travaillons à tous les niveaux dans un esprit de partenariat. Nous manifestons les uns à l'égard des autres respect, loyauté et humanité. Et nous nous efforçons de créer un climat de travail qui soit propice à la prise de responsabilités, motivant et axé sur la performance.

Notre sécurité et notre santé ont la première place. Ensemble, nous veillons à créer un environnement de travail à la fois sûr et sain en nous conformant à la législation sur le travail et aux normes régissant la protection de la santé.

Nous défendons les principes de l'égalité entre femmes et hommes et de l'égalité de traitement des personnes d'origine ou de culture différentes. Le harcèlement et les discriminations sous toutes leurs formes ne sont pas tolérés. Chacun respecte la sphère privée et l'intégrité personnelle de l'autre.

**Dans nos relations avec nos clients,
nos partenaires commerciaux et les
autorités, nous nous montrons dignes
de confiance, loyaux et conscients de
nos responsabilités.**

Nous nous assurons la confiance de nos clientes et clients en leur fournissant des produits et des services de qualité et sûrs. C'est pourquoi nous ne nous autorisons aucun compromis à cet égard. En présence de défauts, nous réagissons sur le champ et de la manière qui convient.

Nous nous montrons loyaux et dignes de confiance à l'égard de nos partenaires commerciaux. Lorsque nous leur confions des mandats, nous le faisons sur la base de critères objectifs et compréhensibles. En la matière, nous nous tenons strictement à nos directives internes.

Dans nos rapports de coopération avec les autorités, nous nous comportons toujours de manière correcte. Nous nous abstenons de chercher de quelque manière que ce soit à influencer abusivement des processus de décision de l'autorité.





**Dans notre communication, nous
sommes ouverts, loyaux et clairs.**

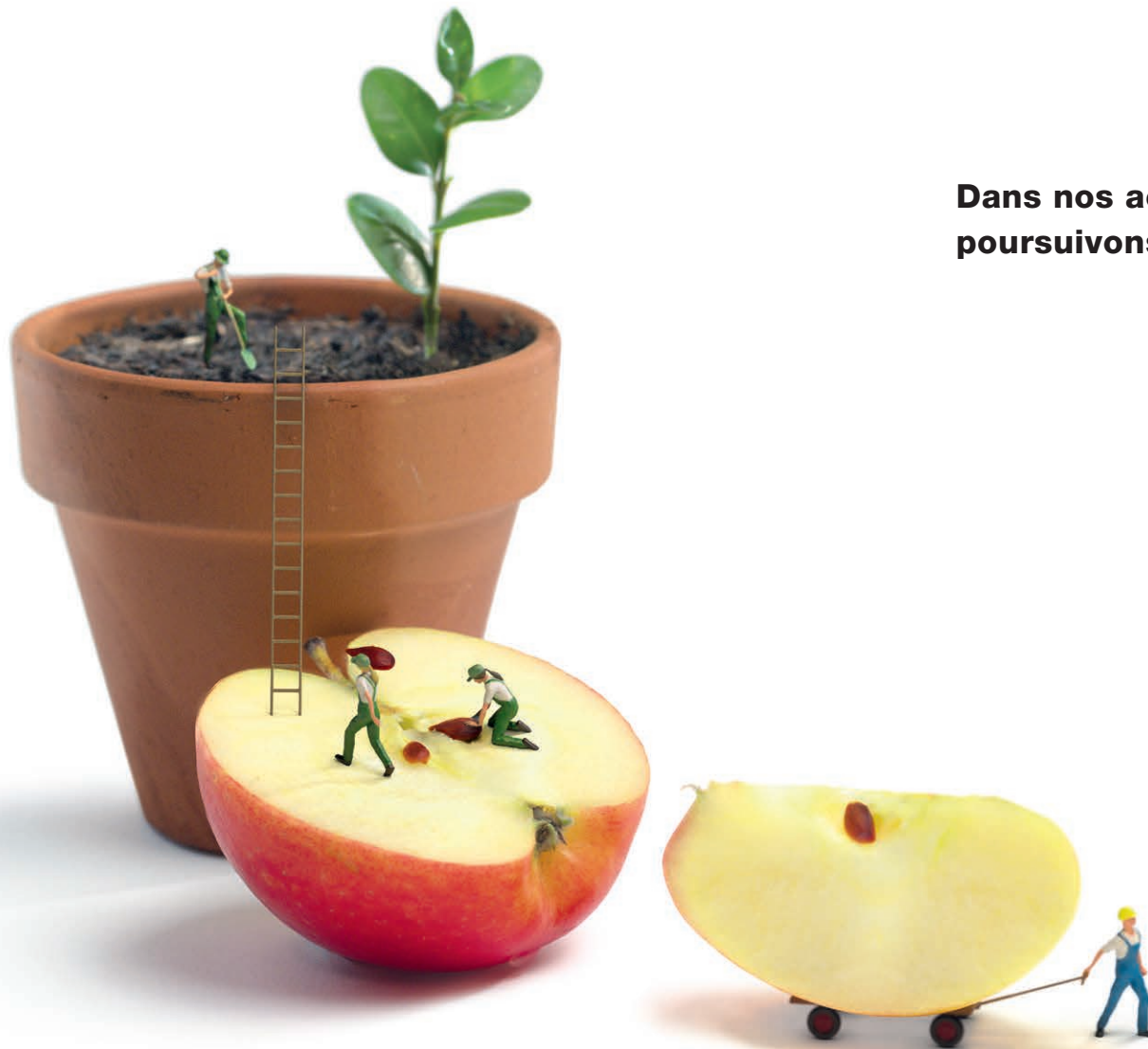
Au sein du groupe Migros, nous promouvons une communication ouverte, honnête et claire avec nos clients, nos collaborateurs, nos partenaires extérieurs et le public. Si nous sommes confrontés à des questions embarrassantes, nous ne cherchons pas à les esquiver.

Nos exigences élevées en matière de communication valent aussi pour le marketing. Les informations que nous diffusons sur nos produits et nos services sont transparentes et n'induisent pas en erreur.

Dans nos activités et nos décisions, nous poursuivons l'objectif du développement durable.

Etre respectueux du développement durable revêt pour nous la signification suivante: viser l'équilibre entre les dimensions économique, écologique et sociale de nos activités et de nos décisions. Dans la poursuite de cet objectif, nous veillons à une gestion économe des ressources naturelles.

Pour ce qui est des ressources jugées problématiques, nous recourons dans toute la mesure du possible à celles qui satisfont aux exigences du développement durable. Dans nos rapports de collaboration avec nos partenaires commerciaux, nous luttons pour la mise en œuvre de conditions de travail et de production sociales et respectueuses de l'environnement.



Champ d'application du code de conduite

Le présent code de conduite s'applique à tous les collaboratrices et collaborateurs engagés à plein temps ou à temps partiel ainsi qu'à l'ensemble des membres des organes exécutifs des coopératives et des entreprises du groupe Migros, cela sans limitation géographique.

Le groupe Migros attend également des agents et autres mandataires au service de ses coopératives ou de ses entreprises qu'ils exercent leurs activités en se conformant aux principes essentiels énoncés dans le présent code de conduite.

Personnes et services auxquels s'adresser

Migros attache une grande importance à une culture d'entreprise ouverte et transparente. Aussi, les personnes et services suivants se tiennent à votre disposition pour répondre à vos questions touchant le respect ou l'interprétation du présent code de conduite:

1. Votre supérieur direct
2. Le service prévu spécifiquement au sein de votre coopérative/entreprise
3. Direction Legal & Compliance FCM

Réaction en cas d'irrespect du code de conduite

Les violations du présent code de conduite sont à dénoncer au supérieur hiérarchique direct afin qu'il puisse prendre les mesures appropriées.

Si le supérieur hiérarchique lui-même est suspecté d'être impliqué dans des actes répréhensibles ou d'en avoir connaissance, les collaborateurs peuvent s'adresser directement au supérieur hiérarchique de l'échelon situé immédiatement au-dessus, à la direction de la coopérative/entreprise du groupe Migros concernée ou à tout autre service prévu à cet effet au sein de celle-ci.

A titre d'alternative, la Direction Legal & Compliance FCM se tient à disposition. En tout état de cause, les informations y seront traitées de manière confidentielle.

Le groupe Migros a créé en outre pour ses collaboratrices et ses collaborateurs un service de signalement interne spécialisé sous le nom de «M-Concern».

Les mesures de discrimination ou les représailles de toute nature prises à l'encontre de collaborateurs qui auraient dénoncé de bonne foi une violation du présent code de conduite ou refusé de participer à des actes répréhensibles ne seront pas tolérées.

Ce code de conduite est disponible dans plusieurs langues. En cas de divergences entre les différentes versions, le texte allemand fait foi.

